

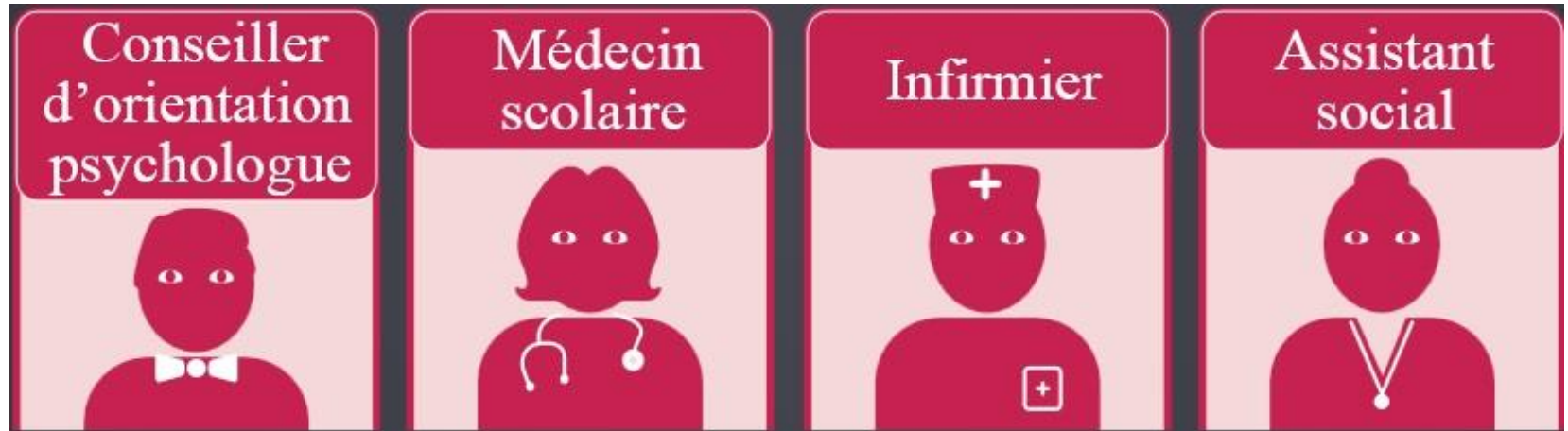
Vivre ensemble au collège

L'équipe administrative



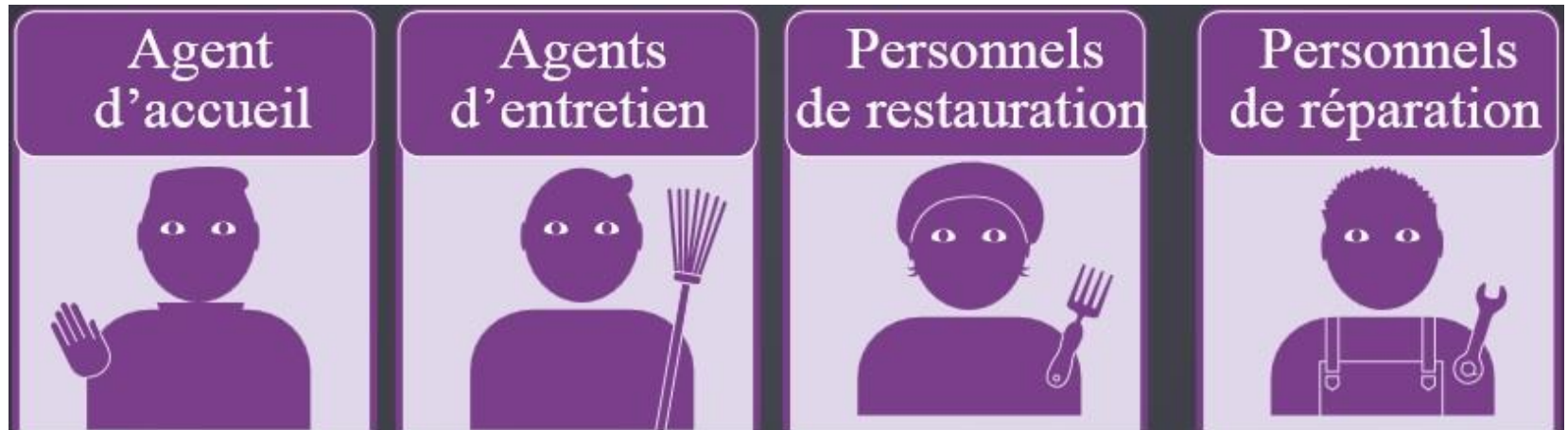
Nom ?	Mme Bauer	Mme De Clock	Mme Pinto Dos Santos	Mme Astruc
Où ?	Dans leurs bureaux, dans le couloir de l'administration			
Rôle ?	Dirige le collège	Co-dirige le collège	Relations collège / extérieur	Gère le budget du collège

L'équipe médico-sociale



Nom ?	Mme Garcia		Mme Pinault	Mme Fauconnier
Où ?	En haut des escaliers du hall (bureau)		Infirmierie	En haut des escaliers du hall (bureau)
Rôle ?	Orientation		Soigner	Aider en cas de problèmes familiaux

L'équipe d'agents techniques



Nom ?	Mme Jahan			M. Normand
Où ?	Loge	Dans tout le collège	Cantine	Dans tout le collège
Rôle ?	Accueillir	Entretenir / nettoyer	Restauration	Réparer

L'équipe éducative



Nom ?	Mme Boussiron		M. Dardenne Revert
Où ?	Vie scolaire		R6
Rôle ?	Dirige la vie scolaire	Gèrent les élèves hors de la classe	Professeur d'H. G. EMC.

Équipe de la vie scolaire

Conseiller principal
d'éducation (CPE),
assistant d'éducation,
AESH (accompagne et
aide les élèves ayant
des difficultés)

Équipe administrative

Principal, principal
adjoint, secrétaire(s),
gestionnaire

Équipe médico-sociale

Conseiller d'orientation, psychologue,
infirmier, assistant social

Équipe des agents techniques

Agents d'accueil, agents
d'entretien, personnels de
restauration, personnels
de réparation

Équipe des professeurs

Professeur
documentaliste,
professeurs,
professeur principal

I. Les métiers du collège.

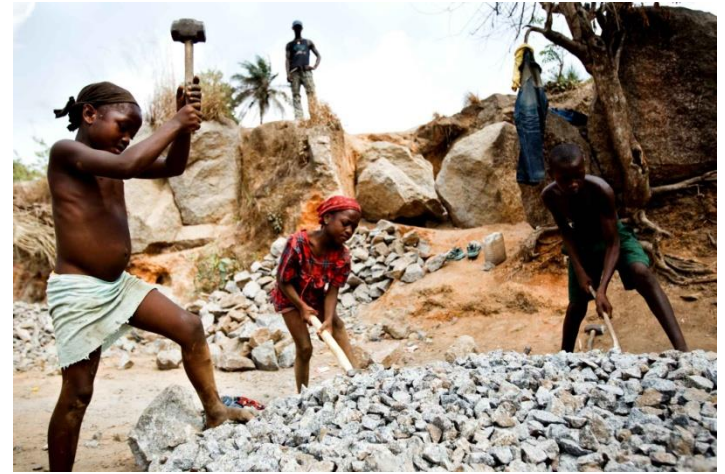
L'équipe administrative est chargée de diriger le collège. La vie scolaire se charge de faire appliquer les règles (absences, sorties, conflits, etc.).

Les professeurs assurent les cours. Chaque classe est encadrée par un professeur principal.

L'équipe médico-sociale est présente pour répondre aux problèmes éventuels rencontrés par les élèves et leurs familles (santé, problèmes financiers, etc.).

Enfin, les agents techniques sont là pour assurer le bon fonctionnement et la propreté du matériel (nettoyage, réparation, restauration, etc.).

Vivre ensemble au collège : les droits de l'enfant



Identifier pour chaque photographie, le problème posé.

Vivre ensemble au collège : les droits de l'enfant



Identifier pour chaque photographie, le problème posé.

pas de mixité à l'école

pas d'accès à
l'école

enfants africains forcés
de travailler



"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Associer les problèmes posés et les articles y répondant.



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19





"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Associer les problèmes posés et les articles y répondant.



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17

« Tous les enfants sont égaux »
(art. 2)
« Chaque enfant a le droit d'aller à l'école » (art. 28)



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19



"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Associer les problèmes posés et les articles y répondant.



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19





"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Associer les problèmes posés et les articles y répondant.



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17

« Priorité est donnée aux enfants handicapés »

(art. 23)



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19



"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Associer les problèmes posés et les articles y répondant.



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19





"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Associer les problèmes posés et les articles y répondant.



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19



« Aucun enfant ne doit être exploité par le travail »

(art. 32)



"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Quel texte de « loi » international aide les enfants ?



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19



"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2

Quel texte de « loi » international aide les enfants ?



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31

C'est la Convention internationale des droits de l'enfant.



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19

II. Les droits de l'enfant.

Malgré la **Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989**, certains enfants n'ont toujours pas accès à l'école (en Inde par exemple).

Pourtant, d'après cette Convention, l'**école** doit être **obligatoire** et **gratuite** pour tous les enfants.

En France, l'école est **gratuite** depuis **1881** et **obligatoire** depuis **1882** (lois Jules Ferry). Depuis 2005, on essaie même d'accueillir ceux qui ne pouvaient pas venir auparavant : les personnes handicapées.

Vivre sans règles ?

Trois petits jouent sur la plage quand deux plus grands arrivent.

« Roger piétina exprès les châteaux de sable, écrasant les fleurs et dispersant les galets choisis avec soin. En riant, Maurice le suivit et augmenta le désastre. Les trois petits interrompirent leur jeu et levèrent la tête. »

Comme la destruction avait épargné par hasard ce qui

les intéressait le plus, ils ne protestèrent pas. Mais Percival, un œil plein de sable, se mit à pleurnicher et Maurice se sauva. Dans son monde d'autrefois, Maurice se souvenait d'avoir reçu une correction pour le même genre de méfait. Malgré l'absence des parents pour le punir, il éprouva quand même le malaise d'avoir mal agi. De vagues excuses lui venaient à l'esprit. Il murmura quelques mots au sujet de la baignade et courut plus vite. »



William Golding, *Sa Majesté des mouches* (1954),
traduit par Lola Tranec-Dubled, © Éditions Gallimard, 2007.

Créer des règles

Un groupe d'enfants se retrouve seul sur une île.

L'un d'eux, Ralph, s'adresse aux autres.

« – Il n'y a pas de grandes personnes, il faudra se débrouiller tout seuls.

Un murmure s'éleva et se tut.

– Autre chose encore. Tout le monde ne doit pas parler à la fois. Il faudra lever le doigt comme en classe.

Il éleva la conque à hauteur de son visage et regarda son ouverture.

– Et je passerai la conque à celui qui voudra parler.

– Qu'est-ce que c'est ?

– Conque, c'est comme ça qu'on appelle ce coquillage. Je donnerai la conque à qui voudra parler et il la tiendra. [...] Et personne ne devra l'interrompre. Sauf moi. Jack bondit sur ses pieds.

– On aura des règlements, s'écria-t-il avec enthousiasme. Des tas de règlements. Alors ceux qui désobéiront...

– Pshshshsh !

– Coinc !

– Bzzzzzz !

– Drrrrrr ! »



Quelles sont les règles à respecter au collège ? Que permettent ces règles ?

Les obligations du règlement intérieur

« L'obligation d'assiduité consiste, pour l'élève, à participer au travail scolaire [...], à respecter [...] l'emploi du temps. [...] L'absentéisme volontaire constitue un manquement à l'assiduité.[...]

Le respect d'autrui. Chacun doit témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. [...]

L'interdiction de tout acte de violence entre membres de la communauté scolaire.

Les violences verbales, la dégradation des biens personnels, les vols [...], les brimades, [...] le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui [...] font l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

Le respect du cadre de vie. Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui sont autant d'obligations inscrites dans le règlement intérieur. »

Le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement, texte officiel publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale, 2011.

Quelles sont les règles à respecter au collège ? Que permettent ces règles ?

Les obligations du règlement intérieur

« L'obligation d'assiduité consiste, pour l'élève, à participer au travail scolaire [...], à respecter [...] l'emploi du temps. [...] L'absentéisme volontaire constitue un manquement à l'assiduité.[...]

Le respect d'autrui. Chacun doit témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. [...]

L'interdiction de tout acte de violence entre membres de la communauté scolaire.

Les violences verbales, la dégradation des biens personnels, les vols [...], les brimades, [...] le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui [...] font l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

Le respect du cadre de vie. Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui sont autant d'obligations inscrites dans le règlement intérieur. »

Le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement, texte officiel publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale, 2011.

Au collège, on a le devoir:

- d'être assidu,
- d'être respectueux des personnes et des biens.

Quelles sont les règles à respecter au collège ? Que permettent ces règles ?

Les obligations du règlement intérieur

« L'obligation d'assiduité consiste, pour l'élève, à participer au travail scolaire [...], à respecter [...] l'emploi du temps. [...] L'absentéisme volontaire constitue un manquement à l'assiduité.[...]

Le respect d'autrui. Chacun doit témoigner une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. [...]

L'interdiction de tout acte de violence entre membres de la communauté scolaire.

Les violences verbales, la dégradation des biens personnels, les vols [...], les brimades, [...] le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui [...] font l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

Le respect du cadre de vie. Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui sont autant d'obligations inscrites dans le règlement intérieur. »

Le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement, texte officiel publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale, 2011.

Au collège, on a le devoir:

- d'être assidu,
- d'être respectueux des personnes et des biens.

Ces règles permettent à tous de vivre correctement ensemble, et d'apprendre la vie en collectivité.

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☐
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☐
3. Etre écouté (e)	☐	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☐
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☐
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☐
3. Etre écouté (e)	☐	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☐
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☐
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☐
3. Etre écouté (e)	☐	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☐
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☐
3. Etre écouté (e)	☐	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☐
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☐	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☐
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☐
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☐
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☐	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☒	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☐
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☒	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☒
8. Recevoir une éducation	☐	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☒	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☒
8. Recevoir une éducation	☒	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☐

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☒	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☒
8. Recevoir une éducation	☒	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☒

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☒	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☒
8. Recevoir une éducation	☒	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☒

Que prévoit le règlement intérieur si vous ne respectez pas les règles du collège ? Donnez un exemple.

Qu'est-ce qu'un règlement intérieur ?
C'est la loi commune interne de l'établissement.

A qui s'applique-t-il ?
Il s'applique à tous les membres de la communauté scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DROITS ET DEVOIRS

I.1 Les élèves ont des droits et des obligations.

- Ils ont droit au respect et le devoir de respecter les autres.
- Ils ont droit de recevoir des explications et obligation d'écoute, d'attention.
- Ils ont droit à l'expression pour se justifier, pour se concerter, pour formuler des propositions, pour élire leurs représentants et doivent respecter les règles et les décisions prises par les conseils qui régissent la vie dans l'établissement.
- Ils ont droit d'avoir un cadre de vie agréable et obligation de le respecter.
- Ils ont droit à l'éducation et à l'instruction et devoir de fournir le travail exigé régulièrement et l'obligation d'assiduité aux cours.
- Ils ont droit à l'identité personnelle sans distinction de race, de religion, de sexe, de physique, d'habillement, de niveau social et se doivent de respecter l'identité d'autrui en se gardant de tout acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande.
- Ils ont droit à la sécurité et se doivent d'observer les consignes la garantissant.

I.2 Les lois de la République :

- S'appliquent bien sûr au sein de l'établissement : élèves et adultes ont donc les mêmes droits et devoirs tant au collège qu'à l'extérieur.

Cochez les bonnes réponses.	Droit	Devoir
1. Respecter les autres	☐	☒
2. Travailler en classe et à la maison	☐	☒
3. Etre écouté (e)	☒	☐
4. Me comporter en élève responsable	☐	☒
5. Etre présent (e) à tous les cours	☐	☒
6. Etre en sécurité	☒	☐
7. Avoir une tenue correcte	☐	☒
8. Recevoir une éducation	☒	☐
9. Obéir aux lois de mon pays	☐	☒

Que prévoit le règlement intérieur si vous ne respectez pas les règles du collège ? Donnez un exemple.
Je peux être puni par mes professeurs: excuses orales ou écrites, mot sur le carnet, travail supplémentaire, heure de retenue, ...

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☐

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☐

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☐

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☐

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☐
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☐

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☐

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☐

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☐
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☐

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☐

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☐
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☐

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☐
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☐

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☐
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☐
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☒
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☐

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☒
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☒

Définition : la laïcité est

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☒
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☒

Définition : la laïcité est le principe de neutralité par rapport à la religion, la neutralité consiste à ne pas exprimer et diffuser ses opinions religieuses à l'école.

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

-
-
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☒
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Définition : la laïcité est le principe de neutralité par rapport à la religion, la neutralité consiste à ne pas exprimer et diffuser ses opinions religieuses à l'école.

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

•Le sexisme,

•

•

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

Oui Non

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☒
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☒

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Définition : la laïcité est le principe de neutralité par rapport à la religion, la neutralité consiste à ne pas exprimer et diffuser ses opinions religieuses à l'école.

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

- Le sexisme,
- Le racisme,
-

CHARTRE DE L'UTILISATION DE INFORMATIQUE ET D'INTERNET DANS L'ETABLISSEMENT

INTERNET

1. Tout accès aux sites à caractère injurieux, diffamatoire, obscène, raciste ou xénophobe, pornographique, homophobe, pédophile ou encore incitant aux crimes, délits, haines, proposant des produits illégaux, est strictement interdit.
2. Chaque utilisateur doit se conformer aux règles juridiques, de respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, des valeurs humaines et sociales.
3. Seuls, sont autorisés en téléchargement, les documents pouvant permettre la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par le personnel enseignant. Les ressources audio et vidéo ne sont utilisables que si elles sont libres de tout droit d'auteur ou de propriété.
4. L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre pédagogique.
5. L'usage du « tchat » et toute autre forme de communication en temps réel sont interdits.
6. La consultation et la création de « Blog » sont interdites.

L'établissement, l'administrateur et le responsable qui mettent à la disposition des élèves toutes les ressources informatiques, se réservent le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires aux suites à donner en cas de non respect des lois en vigueur et de cette charte.

Certains manquements pouvant entraîner des sanctions disciplinaires voire des poursuites pénales.

Oui Non

1. Laura peut-elle aller sur n'importe quel site internet ?

☐
☒

2. Yoann peut-il insulter dans un mail Thibault ?

☐
☒

3. Marine peut-elle diffuser sur son blog des informations sur ses camarades de classe ?

☐
☒

Oui Non

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le règlement Intérieur du Collège, applicable au sein de l'établissement et dans toutes les activités qu'il organise, vise à établir les règles communes de vie. Il obéit aux textes en vigueur et aux principes fondamentaux de l'enseignement public : la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui.

Comme le précise l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : **“ Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ”.**

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

1. Au nom de ses croyances religieuses, Sonia peut-elle refuser d'aller en cours de SVT ?

☐
☒

2. En cours d'Histoire, le professeur peut-il nous faire étudier l'histoire des religions ?

☒
☐

3. Le catéchisme s'enseigne-t-il à l'intérieur du collège ?

☐
☒

Définition : la laïcité est le principe de neutralité par rapport à la religion, la neutralité consiste à ne pas exprimer et diffuser ses opinions religieuses à l'école.

Citez d'autres discriminations qu'il nous faut combattre :

- Le sexisme,
- Le racisme,
- L'homophobie, ...

III. Des règles pour tous.

Notre collège propose un **règlement intérieur** conforme aux **lois de la République**. Ses missions sont de nous éduquer et de nous instruire dans la sécurité, le respect et la tolérance.

Afin d'être respectés, nous devons respecter les autres dans toutes leurs différences et nous garder d'avoir des attitudes ou des mots provocantes.

Les **lois sur la Laïcité** (neutralité religieuse) en sont un bon exemple.